

## **ANNEXE 6**

---

**Documents de consultation publique et compte-rendu  
de la consultation publique du 24 mai 2007**



## Parc éolien à Saint-Maxime-du-Mont-Louis

- Northland Power consulte intensivement la municipalité, la MRC, les citoyens, les propriétaires terriens et les différents intervenants, afin de peaufiner un plan d'aménagement qui tienne compte de l'ensemble des usages du territoire en plus de respecter scrupuleusement toutes les législations en place dans l'élaboration et l'exploitation de ses projets.
- Un comité de suivi sera formé, avec des représentants de la municipalité, de la MRC et de citoyens. Son mandat débutera pendant la phase de développement, et se poursuivra pendant toute la durée d'exploitation du parc. Il aura comme mandat de s'assurer que la construction, l'exploitation et l'entretien du parc se déroulent comme prévu et selon la législation en place.
- Northland s'engage à entretenir et à réparer l'équipement et les routes, et à démanteler son parc à l'échéance du contrat la liant à Hydro-Québec. À cet effet, elle créera un fonds de démantèlement dès la 11<sup>ème</sup> année d'exploitation.

### Premier appel d'offres Secteur Mont-Louis

- Northland Power a été sélectionnée lors de l'appel d'offres d'Hydro-Québec de 2003-2004 pour développer et exploiter un parc éolien de 100,5 mégawatts (MW) à Saint-Maxime-du-Mont-Louis (2010) et un autre de 150 MW à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Matane (2007).
- Le projet éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis consiste en un parc d'une puissance installée de 100,5 MW, comprenant un total de 67 éoliennes General Electric de 1,5 MW chacune.

### Deuxième appel d'offres Secteur L'Anse-Pleureuse

- Northland Power soumissionnera un deuxième projet dans la région lors du second appel d'offres lancé par Hydro-Québec, et dont la date de mise en candidature est le 15 septembre 2007. Il pourrait s'agir d'un projet de 100 MW, dont le modèle d'éoliennes n'a pas encore été déterminé.

www.northlandpower.com

## Northland Power – un partenaire de la Gaspésie

- Northland Power Inc. est un chef de file de l'industrie de la production indépendante d'énergie, doté de solides antécédents dans le développement et l'exploitation de projets de production d'énergie renouvelable.
- Northland a codéveloppé et exploite depuis 2005 le parc Mont Miller, à Murdochville, qui appartient au Fonds de revenu Northland Power, lequel possède aussi deux parcs éoliens en Allemagne. Deux projets éoliens de Northland ont été sélectionnés lors de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en 2004 : le parc éolien Jardin d'Éole de 150 mégawatts (MW) situé à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Matane sera construit et mis en service en 2007, tandis que celui de 100,5 MW à Saint-Maxime-du-Mont-Louis sera mis en service en 2010.
- Northland évalue des projets éoliens à travers le Québec et entend soumissionner dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec, à l'automne 2007. Elle établit aussi des partenariats avec des communautés autochtones et des intervenants locaux en vue du futur appel d'offres réservé aux projets communautaires.
- Northland Power prévoit investir plus d'un milliard de dollars dans l'industrie éolienne québécoise au cours des prochaines années. Elle a ouvert à l'été 2006 des bureaux en Gaspésie et dans la région montréalaise, pour y coordonner les activités de Northland Power Québec.
- Forte de son expérience et du vent favorable qui souffle dans la province, Northland travaille conjointement avec d'autres promoteurs et entrepreneurs chevronnés afin de produire de l'énergie propre, sécuritaire et économique.

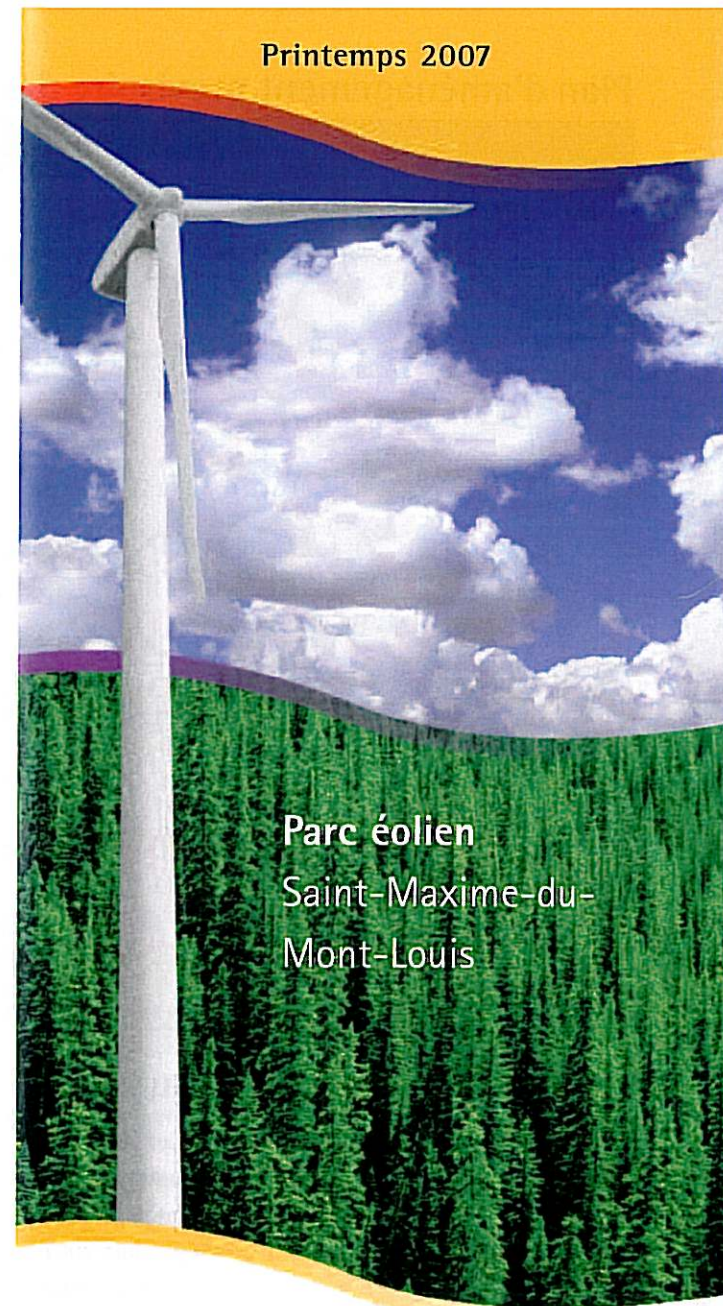


Pour plus d'information, contacter :

Isabelle Gagné – 418 556-6853  
Directrice des communications

David Cheung Atkinson – 418 556-6852  
Chargé de projet

Mont-Louis@northlandpower.ca



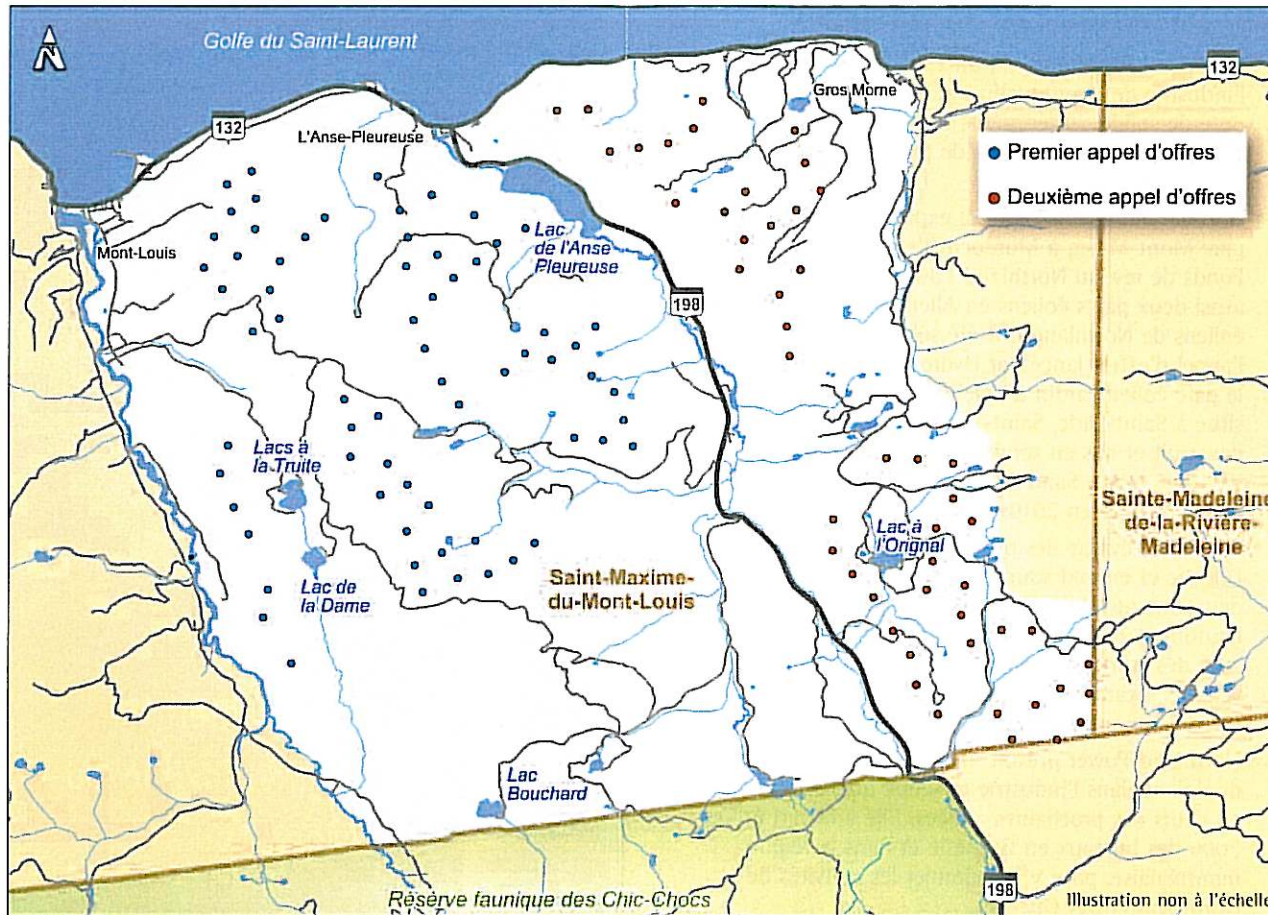
Parc éolien  
Saint-Maxime-du-  
Mont-Louis



**NORTHLAND POWER INC.**

# Plan d'aménagement provisoire des éoliennes

Mai 2007



## Le vent souffle... en faveur de la communauté

- La phase principale de construction soutiendra des centaines d'emplois en Gaspésie, tant en construction que dans le secteur manufacturier. L'exploitation créera une dizaine d'emplois à temps plein. À compétences et coûts équivalents, Northland et ses partenaires priorisent la main d'oeuvre locale.
- Northland négocie des contrats de location équitables avec les propriétaires terriens et les consulte pour aménager un schéma d'implantation qui s'intègre harmonieusement au territoire.
- Cette énergie propre, économique et sécuritaire entraînera aussi des retombées au niveau du tourisme, tel qu'en témoigne l'expérience de parcs éoliens à travers le Canada.

### Premier appel d'offres Secteur Mont-Louis

- La construction et l'exploitation du parc éolien amèneront de généreuses retombées économiques dans la région. Au moins 60 % des coûts totaux du projet estimé à 180 millions \$ proviendront de la Gaspésie, et une autre tranche de 10 % du Québec.
- Northland versera à la municipalité 1000 \$ (en dollars de 2005) pour chaque mégawatt (MW) installé et ce, pendant toute la durée du contrat d'exploitation. C'est donc un montant de 100 500 \$ (indexé) qui sera versé annuellement à la municipalité pour les 67 éoliennes.
- De plus, le projet bénéficiera directement aux initiatives communautaires, puisque Northland créera un fonds annuel de 275 \$ / MW (en dollars de 2005) qui sera versé à des organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la municipalité. C'est donc 27 638 \$ (indexé) que se partageront ces organismes chaque année.

### Deuxième appel d'offres Secteur L'Anse-Pleureuse

- Le deuxième appel d'offres prévoit qu'un minimum de 30 % du coût des composantes d'éoliennes doit provenir de la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane, et que 60 % des coûts totaux du projet doivent être dépensés au Québec.
- Le nombre d'éoliennes et leur puissance installée (pour un total de 50 à 100 MW) détermineront le montant des paiements versés aux municipalités et aux organismes sans but lucratif pour ce deuxième projet.

## Echéancier prévu du projet

Hiver 2002 - ...	Étude du potentiel éolien
Automne 2004	1 <sup>er</sup> Projet retenu par Hydro-Québec
Printemps 2007	Consultation publique
Septembre 2007	Soumission du 2 <sup>ème</sup> projet à l'appel d'offres d'Hydro-Québec
Hiver 2008	Annnonce des projets retenus par Hydro-Québec
Printemps 2006 - Automne 2007	Étude d'impact environnemental
Printemps 2008	Consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Automne 2008	Obtention des permis et autorisations
Printemps - Automne 2009	Phase principale de construction pour 1 <sup>er</sup> projet
Printemps - Automne 2010	Phase principale de construction pour 2 <sup>ème</sup> projet
Décembre 2010	Mise en service

# Convocation à la population

Séance d'information  
et Consultation publique

## Parc éolien Saint-Maxime-du- Mont-Louis

Par Northland Power Inc.



Jeudi 24 mai 2007  
Centre communautaire Judes-Drouin  
Mont-Louis

14h à 18h : Portes ouvertes

Dès 19h : Consultation publique

[www.northlandpower.com](http://www.northlandpower.com)



**Consultation publique du 24 mai 2007 pour le projet d'aménagement  
du parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis  
Compte-rendu des questions & réponses**

**Question 1 :**

**Décrire la qualité du gisement éolien que l'on retrouve dans la zone d'étude et localiser les meilleurs secteurs pour l'exploitation du parc éolien.**

Réponse :

Une description de la carte des vents, à partir de la charte des couleurs, est effectuée afin de présenter à la population les meilleures zones de gisement éolien. Le promoteur explique que les sommets des montagnes, dont entre autre le mont Louis, constituent les meilleurs sites d'exploitation.

Le promoteur précise également que cette exploitation se fait en fonction d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère tout en respectant les interdictions et contraintes environnementales à la mise en place d'éoliennes.

**Question 2 :**

**Il est demandé de préciser le facteur d'utilisation du parc éolien.**

Réponse :

Le facteur d'utilisation est d'environ 34 %. Les éoliennes fonctionnant, au démarrage, avec un vent minimal se situant entre 2,5 et 3,5 m/sec. Un vent de 10 à 12 m/sec représente la vitesse optimale pour l'exploitation du gisement alors que les éoliennes sont stoppées lorsque le vent atteint une vitesse moyenne de 25 à 35 m/sec.

**Question 3 :**

**En fonction d'un facteur d'utilisation de 34 %, il est demandé au promoteur de présenter ses revenus annuels pour le parc éolien de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.**

Réponse :

Le promoteur ne peut présenter ces chiffres à ce moment.

**Question 4 :**

**Est-ce que la contribution volontaire (redevance) versée à la Municipalité est en fonction des revenus du promoteur ou du taux d'utilisation du parc éolien.**

Réponse :

Les contributions proposées à la municipalité sont fixes, celles-ci seront annuellement indexées en fonction du coût de l'électricité.

**Question 5 :**

**La population demande des précisions entre le montant des contributions volontaires et les revenus versés à Northland Power par Hydro-Québec.**

Réponse :

Northland Power précise que les contributions volontaires sont équivalentes avec celles versées pour le projet de Saint-Ulric/Saint-Léandre. Northland Power désire demeurer juste et équitable envers les municipalités où seront aménagés les parcs éoliens remportés lors du premier appel d'offres.

**Question 6 :**

**Qui est responsable de l'entretien des sentiers et chemins en hiver.**

Réponse :

Le promoteur précise que les chemins seront entretenus à sa charge. Lorsque les sentiers de motoneige empruntent un chemin non déneigé habituellement, le sentier de motoneige sera déplacé en bordure de la route afin de permettre une cohabitation entre les deux usages.

**Question 7 :**

**Il est demandé de préciser combien une éolienne de 1,0 MW peut rapporter (revenu brut), en fonction d'un taux d'utilisation de 30 %.**

Réponse :

Le promoteur explique que les contributions versées à la municipalité représentent environ 1 % des revenus brutes. Northland Power versera environ 130 000 \$ à la municipalité, soit 1 % des ses revenus brutes anticipés.

**Question 8 :**

**La population demande s'il est possible de bonifier l'offre pour le projet remporté dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel d'offres.**

Réponse :

Le promoteur répond que la proposition déposée auprès d'Hydro-Québec tien compte des contributions négociées avec la municipalité. En sens, afin de respecter son entente avec Hydro-Québec, ses contributions ne peuvent être majorées.



**Question 9 :**

**Il est demandé pourquoi seulement la population de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a été invitée à cette consultation publique.**

Réponse :

Cette consultation est la première qui est effectuée dans le cadre du présent projet, elle avait donc comme objectif de répondre dans un premier temps, aux préoccupations de la population locale. Northland Power prend cependant bonne note de cette demande, et invitera la population avoisinante lors d'une prochaine consultation publique.

**Question 10 :**

**Est-ce que Northland Power est prêt à attendre le temps nécessaire que la population se consulte avant d'entreprendre de débiter son projet.**

Réponse :

Northland Power a conclu une entente de production d'énergie éolienne avec Hydro-Québec, le parc éolien doit être en fonction au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Northland Power précise cependant qu'il entend travailler avec la population afin d'élaborer un projet optimal pour répondre aux attentes de la population. Northland Power demande ainsi à la population de transmettre leurs commentaires afin qu'il puisse en tenir compte dans l'avance du projet.

**Question 11 :**

**Est-ce que les objectifs d'intégration et d'harmonisation paysagère ont été atteints.**

Réponse :

Le promoteur répond que l'objectif est de réduire la visibilité à partir des points de vue importants, tel que la côte, les vallées et les noyaux villageois. En ce sens, l'étude d'intégration a atteint ses objectifs. Pour ce qui est de la présence d'éoliennes sur le mont Louis, celles-ci sont présentées comme faisant partie de la signature visuelle du village de Saint-Maxime-de-Mont-Louis. En ce sens, c'est à la population de déterminer si elle veut des éoliennes à cet endroit.

**Question 12 :**

**Est-ce que la population est liée à Northland Power, dans le cas où celle-ci ne voudrait pas du parc éolien.**

Réponse :

Northland Power précise que si la population et le conseil ne désire pas voir le parc éolien s'implanter, Northland Power abandonnera son projet.

**Question 13 :**

**Est-ce que la population de Mont-Louis peut profiter du marché du carbone entraîné par la présence du parc éolien.**

Réponse :

Le promoteur répond que les crédits vont essentiellement à Hydro-Québec. Dans le cadre du programme écoÉNERGIE, qui verse 1 cent du kWh, 75 % est versé à Hydro-Québec et le promoteur reçoit 25 % pour couvrir les frais administratifs.

**Question 14 :**

**Est-ce que le réseau électrique récepteur est souterrain.**

Réponse :

La majorité du réseau électrique récepteur sera souterrain. L'ensemble des travaux de construction sera effectué selon les normes du MRNF.

**Question 15 :**

**Une partie de la population demande un référendum afin de se prononcer sur les contributions volontaires versées par Northland Power.**

Réponse :

M. Bernatchez, maire de Saint-Maxime-du-Mont-Louis répond que le conseil prendra cette décision.